

⇒ Principes de fonctionnement des chantiers :

- ❖ Ils sont proposés à 14 jeunes habitant la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors **âgés de 14 à moins de 16 ans.**
- ❖ Ils se dérouleront **du lundi 20 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026** sur 5 jours pendant une semaine.
- ❖ Chaque jeune effectuera **20 heures de travail rémunéré** sur 5 jours.
- ❖ Les chantiers consisteront à effectuer divers travaux sur la commune d'Autrans Méaudre en Vercors, en fonction des besoins des services municipaux et des projets en cours.
- ❖ L'encadrement sera assuré par un/e animateur/trice.
- ❖ Ces travaux ne demandent pas d'aptitudes physiques et/ou techniques particulières, mais ils nécessitent une participation active et une bonne motivation.
- ❖ Les jeunes seront rémunérés sur la base du taux horaire du smic brut en vigueur au 1^{er} juillet 2026 (salaire minimum minoré de 20% au regard de la législation du travail des -17 ans).
- ❖ Chaque jeune sera donc en situation professionnelle, cela implique que les absences éventuelles seront justifiées et décomptées.

⇒ Le projet :

Chaque jeune doit présenter **précisément le projet** qu'il cherche à financer grâce à "ce chantier", il détaillera ses choix et ses motivations dans le dossier d'inscription.

Le projet pourra concerner une participation à un voyage ou des vacances en groupe – ou par une association locale, participation à un stage, un événement sportif, un événement culturel – l'achat de matériels collectifs pour un club, une activité associative.

Si plusieurs jeunes présentent le même projet, chacun devra remplir un dossier d'inscription.

En cas de candidatures plus importantes que le nombre de places proposées, la priorité sera donnée aux nouveaux candidats et/ou aux projets présentant un intérêt général et/ou collectif, ainsi qu'aux jeunes dont la candidature a été refusée en 2025.

⇒ Le choix :

Le choix définitif des candidats est effectué par une commission, qui se réunira **le 07 mai 2026.**

Les candidats seront informés de la suite donnée à leur demande **au plus tard le mercredi 15 mai 2026.**

⇒ Les inscriptions :

A partir du lundi 30 mars 2026, le dossier d'inscription sera téléchargeable sur le site internet de la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors www.autrans-meaudre.fr ou à retirer auprès des accueils en mairie d'Autrans et à l'agence postale communale de Méaudre.

→ Date limite de dépôt du dossier : vendredi 24 avril 2026 à 17h00 dernier délai

Soit par mail à l'adresse suivante : scolaire@autrans-meaudre.fr ou à déposer à l'agence postale communale de Méaudre ou à l'accueil de la mairie d'Autrans aux horaires d'ouverture.

Après la commission de sélection, les candidats retenus devront :

1. Compléter leur dossier en fournissant les pièces suivantes :

- ☐ Photocopie de la carte d'identité
- ☐ Photocopie de l'attestation d'affiliation de sécurité sociale sur laquelle figure le n° de sécurité sociale du jeune (attestation à télécharger sur le site Ameli)
- ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal **impérativement au nom du jeune**
- ☐ Un certificat médical d'aptitude à une activité professionnelle

Sans ces pièces, le dossier ne sera pas validé

2. Une réunion d'information aura lieu fin juin/début juillet 2026 lors de laquelle chaque jeune signera son contrat de travail en présence de son représentant légal. **Une convocation** précisant le jour, l'heure et le lieu sera envoyée par mail en temps voulu.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service Enfance au 04 76 95 51 84

Traitement des données personnelles :

Lors de votre demande d'inscription à un chantier Vertaco, la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors, responsable de traitement, collecte des données personnelles qui sont traitées uniquement par ses services et les tiers autorisés réglementairement. La base juridique de ce traitement est l'intérêt légitime et le contrat en cas de recrutement. Vos données personnelles collectées sont conservées dans la limite fixée par les durées légales de conservation. Dans le cadre d'une coordination territoriale des recrutements aux chantiers Vertaco et dans l'intérêt des jeunes, les noms des candidats sont échangés entre les structures (les communes, l'Agopop et la communauté de communes), responsables conjointes de ce traitement de données personnelles. Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés, vous pouvez contacter la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors : rh@autrans-meaudre.com ou son délégué à la protection des données (uniquement pour la CCMV, Autrans-Méaudre et Lans en Vercors) : dpg@cdg38.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

→ Date limite de dépôt du dossier : vendredi 24 avril 2026 à 17h00 dernier délai

Merci de cocher votre préférence :

MATIN lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026 – tous les jours	
APRES-MIDI lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026 – tous les jours	

Nom **Prénom**

Date de naissance/...../..... Sexe : F ☐ M ☐

Adresse

.....

N° tél portable du jeune :

Adresse mail obligatoire pour l'envoi des convocations, courriers et autres informations :

.....

Avez-vous déjà participé aux Chantiers Vertaco ? oui ☐ En quelle année non ☐

Nom et Prénom du ou des responsable(s) :

1- Nom, prénom (mère) :

Adresse :

Tél. (1) pendant les chantiers : Tél. (2) :

2 - Nom, prénom (père) :

Adresse :

Tél. (1) pendant les chantiers : Tél. (2) :

PRESENTATION DU PROJET

Lettre de motivation avec descriptif de votre projet (Description, évaluation du coût, période de réalisation, composition du groupe si c'est un projet collectif, préciser l'intérêt général du projet...)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Représentant (e) légal (e) de l'enfant :

L'autorise à :

- Participer aux chantiers organisés par la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors en lien avec les services techniques de la commune qui se dérouleront du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026.
- Être véhiculé pour les déplacements durant les chantiers,
- Effectuer un travail de 20 heures hebdomadaire et percevoir un salaire en rapport avec cette activité professionnelle et son âge,
- Conclure un contrat de travail avec la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal

J'autorise si besoin le responsable du chantier à décider de l'intervention d'urgence des services compétents (SAMU, pompiers, médecin...), et j'autorise le praticien à pratiquer tout examen médical essentiel à l'établissement du diagnostic et toute intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire.

Fait à :

Le :

Nom, prénom manuscrit et signature du représentant légal (précédé de la mention « lu et approuvé »)